



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN PAUL II
AU NOUVEL AMBASSADEUR DU NÉPAL PRÈS LE SAINT-SIÈGE
À L'OCCASION DE LA PRÉSENTATION
DES LETTRES DE CRÉANCE***

Vendredi 18 mai 2001

Monsieur l'Ambassadeur,

C'est pour moi un grand plaisir d'accepter les Lettres à travers lesquelles Sa Majesté le Roi Birendra Bir Bikram Shah Dev vous accrédite comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume du Népal près le Saint-Siège. Je suis reconnaissant à Sa Majesté des salutations que vous m'avez transmises en son nom, et je lui transmets en retour mes meilleurs voeux, ainsi que l'assurance de mes prières pour la paix de votre pays et le bien-être de vos concitoyens.

Excellence, vous avez mentionné les efforts du Saint-Siège dans le domaine des relations internationales en vue d'édifier un monde fondé sur la paix, la fraternité et les valeurs religieuses. Les activités du Saint-Siège dans ce domaine sont motivées par la nature particulière de sa mission religieuse et humanitaire, qui est à la base de sa préoccupation pour le bien intégral de chaque être humain. Le nouveau millénaire représente une invitation faite aux peuples partout dans le monde à se tourner vers l'avenir avec espérance et à coopérer à l'édification d'un monde dans lequel tous les membres de la communauté humaine peuvent occuper la place qui leur revient et vivre dans la paix et l'harmonie.

A cet égard, les défis auxquels doit faire face la Communauté internationale sont immenses. D'indicibles souffrances ont été provoquées par la succession tragique de guerres, de conflits et de génocides, qui ont frappé les diverses parties du monde, encore récemment. Toutefois, ces tragédies ne devraient pas décourager les personnes à oeuvrer afin de surmonter les facteurs qui les provoquent: le désir de dominer et d'exploiter les autres, les idéologies de pouvoir, le nationalisme exacerbé et les haines ethniques. Aujourd'hui comme toujours, la cause de la paix

devrait être au coeur même de nos efforts en vue d'améliorer le destin de l'humanité et de garantir un meilleur avenir aux générations futures.

La paix est possible, mais uniquement "dans la mesure où toute l'humanité saura redécouvrir sa vocation originelle à être une unique famille, où la dignité des droits et les droits des personnes - quels que soient leur état, leur race ou leur religion - soient affirmées comme antérieurs et prééminants par rapport à toute différenciation et à toute spécification" (*Message pour la célébration de la Journée mondiale de la Paix 2000*, n. 5, cf. *ORLF* n.50 du 14 décembre 1999). Une conviction commune selon laquelle l'humanité est une seule famille devrait conduire à une plus grande reconnaissance des différences politiques et culturelles légitimes, et susciter une volonté unie d'oeuvrer en vue du respect et de la réconciliation entre les groupes au sein desquels les relations ont été assombries par l'hostilité et le conflit. Ce n'est pas seulement l'absence de guerre qui assure la paix véritable; la paix exige l'égalité, la vérité, la justice et la solidarité. Un sens plus profond de fraternité parmi les peuples du monde, qui trouve une expression concrète dans des gestes de solidarité et d'engagement en vue du progrès authentique, est nécessaire afin de surmonter les inégalités économiques et sociales excessives, ainsi que les effets destructeurs de la méfiance et de l'orgueil.

Heureusement, on assiste à la conviction de plus en plus vaste selon laquelle une condition essentielle de la paix est le respect de la dignité de la personne humaine et des droits humains. Ce n'est que lorsque la valeur et les droits uniques de la personne sont reconnus, garantis et promus, que le tissu social est véritablement renforcé, les priorités des individus et des nations correctement établies, et la qualité des relations internationales améliorée. Les droits humains sont inscrits dans la nature même de la personne et reflètent les exigences objectives et inviolables d'un droit moral universel. Ils ne sont pas conférés par la société ou l'Etat. Ils précèdent les lois et les accords, tout en déterminant leur valeur et leur légitimité. L'avenir de la famille humaine exige une reconnaissance commune de l'universalité et de l'objectivité de la dignité et des droits humains, si l'on veut que les peuples du monde aient la possibilité de s'engager dans un dialogue positif pour le bien véritable de tous. De là, découle le devoir qui revient à l'Etat de défendre les dimensions morales et spirituelles de la vie, sans lesquelles les êtres humains ne peuvent ni atteindre la plénitude, ni édifier une société qui respecte leur nature transcendante.

La reconnaissance de la dimension spirituelle et transcendante de la vie humaine et le droit à la liberté religieuse sont au coeur même de la structure des droits humains. Une correcte attention à ces aspects conduit à une plus grande conscience de la valeur inaliénable de la personne humaine, une plus grande ouverture aux autres, une société plus juste et plus humaine, et une utilisation plus sage et responsable des ressources et du bien commun. Votre pays, avec ses traditions spirituelles anciennes et son patrimoine religieux, est doté d'une sagesse capable d'offrir des idées et une inspiration pour un développement équilibré, qui respecte le bien commun de tous ses citoyens.

A cet égard, la communauté catholique au Népal, bien que petite en nombre, est heureuse de jouer son rôle, à travers sa mission spirituelle et son travail dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'assistance sociale. Ses membres ne recherchent pas de privilèges particuliers, mais seulement la garantie d'être libres de pratiquer leur religion de façon ouverte et pacifique, dans un esprit de respect pour les fidèles d'autres traditions spirituelles.

Monsieur l'Ambassadeur, je suis certain qu'au cours de l'accomplissement de votre mission, l'amitié et la compréhension qui caractérisent les relations entre le Royaume du Népal et le Saint-Siège continueront de se développer, et je vous assure de la pleine coopération des différents bureaux de la Curie romaine. Sur vous et sur votre pays, j'invoque une abondance de Bénédictions divines.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.23 p.7, 8*

© Copyright 2001 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana